Note de synthèse

1. La délibération est basée sur :
   - les articles 3:6 et 3:32 du Code des sociétés et des associations, ainsi que sur l'article L1523-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoyant que les administrateurs établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion ;
   - l'article L1523-13 § 3 du CDLD relatif à l'Assemblée générale du premier semestre en ce qu'elle doit entendre le rapport de gestion et le transmettre à la Cour des comptes après approbation par l'Assemblée générale ;
   - l'article L1523-17 du CDLD et la décision du Comité de rémunération du 1er avril 2022 approuvant son rapport annuel d'évaluation ;
   - l'article L1532-1bis relatif aux listes de présence aux formations et sur l'article L6421-1 relatif au rapport annuel de rémunération du Conseil d'administration tel qu'adopté en séance du 11 mai 2022 ;
   - la décision du Conseil d'administration du 11 mai 2022 approuvant les rapports annuel et de gestion 2021
2. Ces documents (rapport annuel et rapport de gestion 2021) sont placés en intégralité dans la documentation de séance et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il est demandé aux associés de se prononcer favorablement sur ces rapports 2021. La décision requiert la majorité simple des voix.
3. Pour la facilité de lecture des mandataires, un bref résumé est proposé ci-dessous :

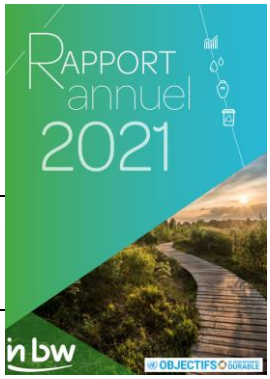

Rapport annuel

Démarche :

- La structure du document s'articule par **métier** (organisation, cycle de l'eau, cycle des déchets, développement économique, axes digitalisation et décarbonation), mettant en évidence les Objectifs de Développement Durable (**ODD**) qui y sont associés.
- Par métier, sont repris les **missions**, l'**interview** de la direction, les **chiffres-clés** et les **faits marquants**.
- Une plaquette **synthétique** sera mise à disposition lors de l'assemblée générale.

Métiers :

Notre organisation

- Ressources humaines

  Chiffres clés : 450,7 **travailleurs** (équivalents temps plein), taux de **turn over** : 2,74 %.

  Faits marquants : élaboration du nouveau règlement relatif au **télétravail** structurel.

- Prévention et protection au travail

  Chiffres clés : 19 **accidents** avec incapacité de travail. 696 jours d'**incapacité**.

  Faits marquants : Gestion de la crise **covid**-19.

- Technologie de l'information et de la communication

  Lancement de deux marchés publics de consultance :

  - Modernisation de l'**architecture** et de l'**infrastructure** informatique.
  - Désignation d'un **CISO** (Chief Information Security Officer) dont la mission consiste en la mise en œuvre d'une politique de sécurité de l'information.

- Système de management

  Mise en place d'une méthodologie de gestion de **projets**.

- Biodiversité

  Poursuite d'actions en matière de préservation de la biodiversité (participation au projet régional Yes We Plant, éco-pâturage, fauchage tardif, tontes différenciées, plantations, ruches, nichoirs, etc).

Cycle de l'eau

- **Eau potable**

  Chiffres clés :

  7.741.466 m³ d'eau potable **produite** ; 5.175.942 m³ d'**achat** d'eau ; 11.570.074 m³ **injectés** sur le réseau de distribution ; 6.162.974 € d'**investissements** (renouvellement réseau et raccordements) ; 10.503.723 m³ de consommation **facturée** ; 47.311.720 € de **chiffre d'affaires** ; **rendement** de 90,8 %.

  Faits marquants :

  Clôture du programme de remplacement des raccordements en **plomb**, mise en œuvre du **CertIBEau**.

- **Assainissement des eaux usées**

  Chiffres clés :

  98% de taux d'**équipement** en Brabant wallon ; 208 km d'égouts **cadastrés** en 2021 ; record depuis 10 ans de travaux **adjugés** (15.013.735 €) et **exécutés** (6.097.727 €) ; 43.724.821 m³ d'eaux usées **traitées** en STEP ; production de 22.780 T de **boues solides** et de 2.088 T de **boues solides séchées**.

  Faits marquants :

  - 53 ouvrages endommagés lors des **inondations** de juin et juillet 2021, pour 600.000 € de dommages.
  - Mise à disposition des communes du **Webpash**, permettant l'accès au cadastre des égouts.
  - 3 nouvelles stations de **pompage** (Ottignies, Grez-Doiceau, Lasne).
  - Attribution du marché public « **Get up Wallonia** ! » : 85 km d'égouts à cadastrer sur 18 mois.

Cycle des déchets

- **Collectes & recyclage**

  Chiffres clés :

  Collecte en moyenne de 129,8 kg/habitant d'**ordures ménagères résiduelles** OMR (144 kg/hab en sac, 70,6 kg/hab en poubelle à puce) ; et de 9,2 kg/hab de déchets **organiques** (4,9 kg en sac, 32,8 kg en poubelle à puce) ; évolution de 10,33% de **PMC** collectés en porte à porte ; évolution de 13,53 % des quantités collectées dans les **recyparcs** (109.407 T, dont 1.480 T d'encombrants, 1.720 T de bois, 3.460 T d'inertes, 5.660 T. de déchets verts) ; augmentation de 34,48 % d'**encombrants** enlevés à domicile (3.802).

  Faits marquants :

  - Passage au **P+MC** en juillet 2021.
  - Travaux dans les **recyparcs** : finalisation de la rénovation de Perwez, démarrage à Tubize, et démarrage du chantier de construction du nouveau recycparc de Nivelles.
  - Sensibilisation : campagne de **communication** pour les déchets organiques. Intégration de messages de prévention dans le calendrier des collectes.

- **Valorisation**

  Chiffres clés :

  Transfert du Centre de transfert (CDT) vers l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) : 28.547 T d'OMR, 3.582 T de déchets organiques, 20.960 T de papiers-cartons, 17.679 T d'encombrants (hausse de 20%, majoritairement liés aux inondations à hauteur de 2.000 T), 4.570 T de bois, 102 T de bâches agricoles. 98.305 T de déchets **valorisés** à l'UVE ; 41.419 MWh d'**électricité** produite à l'UVE (record depuis 10 ans).

  Faits marquants :

  - Attribution de la majorité des marchés publics liés à la **rénovation** de l'UVE.
  - Installation de 1.300 panneaux **photovoltaïques** au Centre de transfert.

Développement économique et territorial

Chiffres clés :

59.563 m² de **patrimoine immobilier louable** pour des centres d'entreprises et hall-relais ; taux d'occupation de 87 % ; 12 nouveaux locataires ; 205.648 ha cédés dans les parcs d'activités économiques (PAE). 2.699 crémations au crématorium du Champ de Court.

Faits marquants :

- Acquisition du site de la **Sablière** et de la Ferme de la Grange à la Dîme à Mont-Saint-Guibert afin d'y développer des projets innovants : un PAE dédié au recyclage, à l'économie circulaire et à l'autonomie énergétique d'une part, et d'autre part le projet « **sur le Champ** » visant la promotion de l'entrepreneuriat agricole et le développement de modes de consommation alimentaire plus responsables.
- Le projet innovant « **Smart Mobility BW** » visant la mise à disposition de vélos à assistance électrique a été relancé. Il doit cependant être réétudié suite à un recours contre la décision d'attribution du marché public.
- PAE de Nivelles Nord « Les **Portes de l'Europe** » : continuité des travaux de développement sur la dernière phase de 22 ha de l'ancien circuit automobile et préservation d'un site de 4,2 ha afin de conserver le biotope naturel ; et réalisation du dossier d'extension du parc sur 32 ha.
- Attribution des marchés publics visant l'extension de la partie HoReCa et du parking du **crématorium**, ainsi qu'une nouvelle salle de cérémonie (capacité d'accueil de 250 personnes).
- Prise en charge du premier dossier par la fondation **Bâtisseurs d'étoiles.**

Décarbonation et Digitalisation

Décarbonation

Chiffres clés :

8.038 MWh d'**énergie renouvelable** produite, dont 1,22 % par installation photovoltaïque et 84,40 % par la cogénération. Participation d'in BW dans l'**éolien** : 7.113 MWh.

Faits marquants :

- Entrée en fonction du **coordinateur POLLEC.**
- Introduction d'un dossier de candidature POLLEC 2021 pour la réalisation d'une **thermographie** aérienne sur le territoire du Brabant wallon.
- Mise en place de solutions de recharge pour les **véhicules** de fonction et de service électriques et hybrides.
- Procédure toujours en cours pour le **projet Bois** de Mont-Saint-Guibert.

Digitalisation

Faits marquants :

- Validation par l'Agence du Numérique et la Wallonie du premier rapport d'in BW en tant que référent opérationnel « **Smart Région** » en Brabant wallon
- Mise sur pied d'une collaboration avec Le Brabant wallon pour le développement d'une plateforme digitale « **e-zy BW** » au service de la qualité de vie des citoyens du Brabant wallon.
- Lancement d'un marché public visant la pose de **capteurs** dans les **recyparcs** afin de disposer des taux d'affluence et de remplissage.

Rapport de gestion

Principaux risques, incertitudes et opportunités

- Liés à la crise sanitaire

  Risques et incertitudes : Comme en 2020, la crise sanitaire a engendré nombreuses incertitudes, avec des risques derrières, telles que des difficultés organisationnelles, de l'impact sur la cohésion des équipes, des hausses de prix, des augmentations des délais de livraison, un changement des modes de travail dans les centres d'entreprise, une fermeture et des aménagements à l'HoReCa du crématorium, etc

  Opportunités : accélération de la mise en place du télétravail structurel, modification des outils de communication, dématérialisation, réflexion sur l'organisation des espaces de travail, soutien au secteur culturel, etc.

- Indépendants de la crise sanitaire

  Risques et incertitudes :

  - Les inondations de l'été 2021 ont impacté les installations de nombreux sites techniques. Ce risque est à revoir dans les plans de continuité.
  - La politique de la Région wallonne et de la SPGE est toujours incertaine en matière de gestion et de réhabilitation des égouts.
  - La mise en œuvre des Communautés d'Energie Renouvelable dépend de l'approbation du décret Energie.
  - La stratégie future en matière d'artificialisation des sols reste à ce jour incertaine.
  - L'issue du dossier d'infrastructure et d'équipement du lotissement de L'Espérance a Braine-le-Château est incertaine suite à un litige avec l'entrepreneur.

  Opportunités :

  - La hausse des coûts de l'énergie a favorisé le développement des énergies renouvelables sur nos sites.
  - La mise en place des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) afin d'améliorer la sécurisation de nos ouvrages.

Evènements survenus après la clôture de l'exercice

Suite à la Guerre en Ukraine qui a débuté en février 2022 et aux fluctuations importantes du prix des matières premières et de l'énergie (gaz, carburants, …) ayant un impact sur nos propres factures énergétiques, nous devons aussi faire face à d'importantes révisions des prix et des délais d'exécution / livraison dans nos différents contrats ainsi qu'à des pénuries de matériaux voire de main d'oeuvre. L'impact économique ne peut encore être évalué dans la mesure où ce phénomène aura des répercussions sur le long terme. En outre, nous connaissons des difficultés pour recevoir certaines offres, les entreprises ne pouvant s'engager sur des prix au vu de la conjoncture actuelle.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

- La forte inflation qui a atteint 5,71 % en décembre 2021 (soit son niveau le plus élevé depuis 2008) : risque de baisse du taux d'occupation de nos bâtiments, dépassement des prévisions budgétaires, …

- Entamée en 2020 avec nos communes associées, une réflexion stratégique en matière de gestion des déchets a pour objectif de maitriser les coûts et de repenser les politiques en la matière. Cette réflexion s'est poursuivie en 2021 et certaines pistes ont été avancées : uniformisation des scénarii de collectes et/ou réduction de la fréquence des collectes, passage aux poubelles à puce, passage du sac bio-méthanisable au sac plastique pour les organiques, modification du prix des sacs, contrôle d'accès dans les recyparcs. Des conclusions sont attendues pour 2022.

Proposition de décision

Le Conseil communal (provincial), réuni en séance publique,

Considérant que la commune/ ville (Province) est associée d'in BW ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation et spécialement les articles L1122-10 et L1122-13 (L2212-11 et L2212-22) relatifs aux réunions et délibérations des conseils communaux (conseil provincial) et l'article L1122-30 (L2212-32) relatif aux attributions du conseil communal (conseil provincial) ;

Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même code relatifs aux Assemblées générales des intercommunales, dont l'article L1523-13 § 3 relatif à l'Assemblée générale du premier semestre en ce qu'elle doit entendre le rapport de gestion établi par les administrateurs ;

Vu l'article L1523-23 du même code stipulant que l'ordre du jour de la séance du Conseil communal suivant la convocation de l'Assemblée générale doit contenir un point relatif à l'approbation des comptes (et) ou un point relatif au plan stratégique ;

Vu l'article 10 des statuts de ladite intercommunale;

Considérant que la Commune/ Ville (Province) a été régulièrement convoquée à participer à l'Assemblée générale du 22 juin 2022 par convocation datée du 12 mai 2022 ;

Considérant que la Commune / Ville (Province) doit être représentée à l'Assemblée générale par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentants la majorité du conseil communal (provincial) ;

Considérant que les délégués rapportent à l'Assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil et qu'à défaut de délibération du Conseil communal (provincial), chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des actions attribuées à l'associé qu'il représente ;

Vu les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée;

Attendu que la Commune/ Ville (Province) souhaite, dans l'esprit du code précité, jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale; qu'il est opportun dès lors que le Conseil communal (Conseil provincial) exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée précitée;

Attendu que par délibération du Conseil communal (provincial) du X, la Commune/ Ville (Province) a désigné ses délégués à l'Assemblée générale d'in BW, s'agissant de Messieurs et Mesdames X.

Décide :

- de se prononcer comme suit sur le point n° 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'in BW association intercommunale relatif aux rapports d'activités et de gestion 2021:

	Voix pour	Voix contre	Abstentions
2. Rapports d'activités et de gestion 2021			

- de charger le Collège communal (Collège provincial) de veiller à l'exécution de la présente décision ;
- de transmettre la présente délibération :
  - à l'intercommunale précitée,
  - aux délégués au sein de la susdite intercommunale.